

DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS

Panorama des politiques, programmes et initiatives

Jean Tremblay
INSPQ, septembre 2011



Au menu...

- 1. Objet: le développement des communautés et le développement social**
- 2. L'État québécois et le DC via l'organisation des services publics**
- 3. Survol de quelques points de repères**
- 4. Des acteurs et leurs stratégies**
- 5. En terminant...**

«Supplément»: Focus sur des moments forts

Objet: développement social et développement des communautés

un ensemble de processus qui appellent la contribution conjointe de l'État et de la société civile et qui visent l'amélioration des conditions de vie et des potentiels des personnes et des communautés

(CSBE, 2001; Bernard et al, 2002; Robert, 2006).

Le développement des communautés

- **un processus de coopération volontaire**
- **d'entraide, de solidarité et de construction de liens sociaux**
- **de mobilisation des citoyens et des organisations (capacités, ressources, etc.)**
- **pour l'amélioration des conditions de vie sur le plan physique, social, économique et environnemental.**

Programme national de santé publique, 2003-2012, mise à jour de 2008,
MSSS, Gouvernement du Québec

L'État québécois et le DC via l'organisation des services publics

Plusieurs interventions gouvernementales influencent le développement des communautés (lois, orientations, stratégies, politiques, programmes, pratiques)

Des phases décomposent le processus de régionalisation en lien avec ces politiques, la dynamique nationale-locale-régionale ainsi qu'avec diverses mesures et projets de déconcentration et de décentralisation.

À travers les 12 dernières années, **plusieurs politiques publiques québécoises misent sur la mobilisation des communautés** et sur la participation.

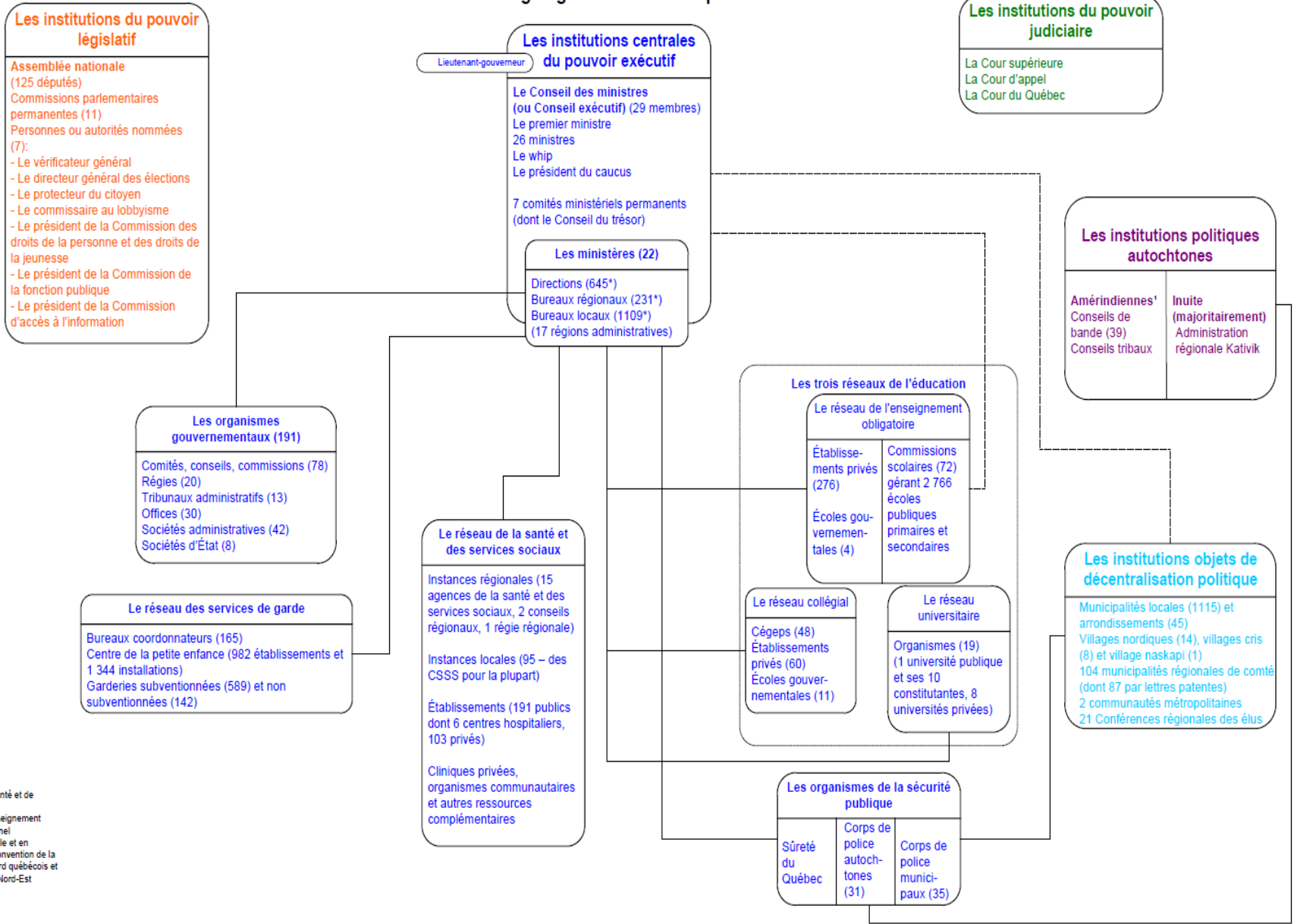
Forces des mouvements sociaux + dialectique État vs société civile

Périodes	État vs communautés	Contexte
1845-1945	Double système de gouvernement local (municipalités et comtés)	
1945-1960	<p>Services sociaux et sanitaires pris en charge principalement par les institutions religieuses, les organismes de charité et les municipalités</p> <p>Politique fédérale de péréquation visant à réduire les écarts entre les provinces; programmes fédéraux d'aide aux régions périphériques</p>	Répartition inégale sur le territoire québécois des retombées de la croissance économique de l'après-guerre
1960-1978	<p>Il intervient pour lutter contre les disparités régionales et renforcer les pôles de développement.</p> <p>L'État dote les diverses régions d'équipements d'infrastructure et de superstructure</p>	« Révolution tranquille » qui se caractérise par un État-providence et une société qui se construisent socialement, culturellement et économiquement.
1979-2002	<p>L'État québécois sabre ses dépenses, procède à un redéploiement de ses activités</p> <p>En matière de développement régional et local: un État-accompagnateur, offrant un soutien technique et financier aux acteurs régionaux et locaux.</p>	<p>la crise des finances publiques; la montée du néolibéralisme; contestation des actions gouvernementales centralisées et normalisatrices; un espace économique mondialisé qui échappe de au contrôle des États-nations.</p> <p>Mandat du parti québécois</p>
2003-2012	<p>un accroissement du désengagement de l'État et une montée du partenariat public-privé-communautaire.</p> <p>le développement d'initiatives de revitalisation territoriale intégrée, de concertation territoriale en développement social de reconnaissance du développement des communautés dans le Programme national de santé publique, etc.</p>	le parti Libéral forme le gouvernement: réingénierie de l'État

Des actions nationales, régionales et locales

Niveau	Territoire	Instance politique
National	Ensembles des régions	Assemblée nationale
Régional	Région administrative	Conférence régional des élus (2004)
Supra-local	Municipalité régionale de comté (1991)	Conseil de la MRC
Local	Municipalité	Conseil de ville

L'organigramme de l'État québécois



* pour 1999
 CSSS: Centres de santé et de services sociaux
 Cégep: Collège d'enseignement général et professionnel
 * De juridiction fédérale et en conformité avec la Convention de la Baie-James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois

	Ministère de la Santé et des Services sociaux MSSS	Ministère des Affaires municipales et des Régions MAMR	Ministère Développement économique, Innovation et Exportation MEDIE	Ministère de la Famille	Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport MELS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale MESS	Autres
National	Programmes nationaux	Lois et Politiques <ul style="list-style-type: none"> • Ruralité • Contrat de ville • Économie sociale Etc. 	Mesures pour les régions – ressources, etc.		Réussite scolaire Services complémentaires École, famille et communauté Éducation continue	Stratégie de lutte contre la pauvreté et l'exclusion ATI (Alliances) Programmes nationaux (assistance et assurance –emploi)	Comité interministériel relatif à la stratégie de lutte contre la pauvreté Ententes entre Ministères (MSSS et MELS (école en santé)) Stratégie jeunesse
Régional	Agences régionales de santé et de services sociaux - Direction de la santé publique (DSP) - Centres jeunesse	DR/CM Conférences régionales des élus (CRE) - Commissions - Forum jeunesse		DR	DR	DR Approche territoriale intégrée (ATI)	Conférence administrative régionale - Comité en DS - Entente, cadre avec la CRE - Entente spécifique
Local/ Supra local	Centres de Santé et de Services sociaux (CSSS) « Tables » de concertation Organismes communautaires	Municipalités régionales de comté (MRC) Villes - Politique en DS	Centres locaux de développement (CLD)	Centres de la petite enfance (CPE) Soutien aux municipalités (familles, aînés, etc.)	Commission scolaire (P.S.A.) - École en santé - Plan de réussite Collèges d'enseignement général et professionnel (Cegep)	Centres locaux d'emploi (CLE) Organismes communautaires	

La région administrative

- Depuis 1974, la **Conférence administrative régionale (CAR)** est un regroupement interministériel des ministères et organismes gouvernementaux dont l'action a une incidence sur le développement de la région. Elle assure la concertation et l'harmonisation des actions et des politiques des ministères et organismes et de favoriser le développement économique, social et culturel de la région.
- les **conférences régionales des élus (CRÉ)**: instance de concertation et de planification régionale composée d'élus municipaux, préfets et maires, qui s'adjoignent des représentants des divers secteurs socio-économiques. La CRE est l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional.

Au local

Des instances publiques ont pour vocation d'assurer la prise en charge d'une variété d'enjeux locaux

- le **Centre local de développement** (1997) est chargé de favoriser le développement local et le soutien à l'entrepreneuriat sur le territoire d'une municipalité régionale de comté (MRC). Élabore un plan d'action pour l'économie et l'emploi
- Le **Centre de santé et des services sociaux** (mission CLSC, 1971) coordonne les services sur son territoire et pour animer les collaborations intersectorielles. En regroupant les intervenants en réseaux locaux de services, ils assument une responsabilité collective à l'égard de la santé et du bien-être de la population de leur territoire. Élaborer son projet clinique avec ses partenaires;
- Le **Centre local d'emploi** (1997) offre des ressources et des services aux personnes (aide en matière d'emploi, aide de dernier recours) et aux employeurs (emplois à combler, développement des compétences) et planification concertée du développement de l'emploi et de l'insertion socioprofessionnelle.

Survol de quelques points de repères

- **La Commission Castonguay** ,1970
- **Loi sur les services de santé et des services sociaux** (création des Centres locaux de services communautaires (CLSC), 1971
- **Programme de soutien aux organismes communautaires**, 1973
- **Création des Communautés urbaines** (Québec, Montréal et en Outaouais) , 1969-1970
- **Fonds de solidarité** de la FTQ, 1983
- Mise sur pied de **Corporations de développement économique communautaire (CDEC)** et des **Corporations de développement communautaire (CDC)** , 1984 et suivantes

- **Fondation** de la CSN, 1996
- **La Loi sur les services de santé et les services sociaux** (loi 120: décentralisation accentuée, reconnaissances des organismes communautaires), 1991
- **Opération d'assainissement des finances publiques**, 1992,
- **Le Conseil des affaires sociales publie trois rapports** qui remettent à l'ordre du jour la question des disparités régionales (*Deux Québec dans un, 1989 ; Agir ensemble, 1990 ; Un Québec solidaire, 1992*)
- **La politique de soutien au développement local et régional et la Loi sur le ministère des Régions** (principe d'ententes-cadres et d'ententes spécifiques; création des centres locaux de développement; centres locaux d'emploi), 1997
- Sommet du Québec et de la jeunesse (2000) ;
- **Politique nationale de la ruralité** (2001);

- **Politique gouvernementale en matière d'action communautaire** *L'action communautaire : un contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec (2001);*
- Sommet des régions (2002);
- Cadre de référence de la santé publique en DSDC (2002);
- **«Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale»** et le projet de loi 112 (2002)

- **Loi portant réforme de l'organisation territoriale municipale des régions métropolitaines de Montréal, de Québec et de l'Outaouais (Loi 170) : de nouvelles compétences aux villes, fusion de municipalités (2000-2002)**
- Sommet des générations (2004)

- **Programme national de santé publique 2002 et 2007** (le développement des communautés est retenu comme stratégie), 2001
- **Programme de soutien aux politiques familiales municipales, 2002**
- Programme de renouveau urbain et villageois, 2002
- **Plan d'action gouvernemental en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion** annonce les «approches territoriales intégrées» 2004;
- **Loi sur le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche** (remplace les conseils régionaux de développement par les conférences régionales des élus ; rattache directement les CLD aux MRC), 2004

- **2004, *La force des régions. Phase 1.- Une nouvelle gouvernance régionale et Moderniser l'État, pour des services de qualité aux citoyens***
- **Écoles en santé** (entente de complémentarité entre le MSSS et MÉLS); l'approche **Famille, école, communauté** (implantée dans près de 500 écoles primaires et 200 écoles secondaires), 2003 et suivantes
- **2003-2007, Contrat de ville** entre le gouvernement du Québec et la Ville de Montréal
- **Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale**, La politique «À part entière....» (adoptée en juin 2009), avec l'appui de 28 ministères et organismes, 2004 et suivantes

- **Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée (RUI) à Montréal mené dans trois secteurs par la Ville de Montréal sur huit territoires montréalais (désormais Laval et Longueuil), 2003 et suivantes**
- **Repenser les relations avec les municipalités.** Document préparatoire aux discussions sur la décentralisation et sur le renouvellement du pacte fiscal, 2004
- **La Stratégie d'action jeunesse, 2006-2009, puis 2009-2014;**
- **Politique nationale de la ruralité ,2007-2014;**
- Pistes d'action et stratégie du réseau de la santé et des services sociaux (SP) en matière de DSDC (2008);
- **Stratégie gouvernemental de développement durable (2008-2013) ;**

- **Le Plan d'action gouvernemental à l'intention des municipalités dévitalisées** (pour des stratégies locales pour les 152 municipalités dont l'indice de développement est faible), 2008
- **Politique en matière de diversité culturelle** (les municipalités sont amenées à élaborer des politiques de diversité culturelle), 2008
- **Plan d'action interministériel 2010-2013 sur l'itinérance** (collaboration de dix ministères et organismes gouvernementaux), 2009
- **Plan d'action gouvernemental pour l'entrepreneuriat collectif**, 2008
- **Avant-projet de Loi sur l'aménagement durable du territoire et l'urbanisme** (« bâtir les municipalités de demain ») , 2010

Les acteurs du DC et leurs stratégies

- ils sont nombreux;
- de natures variées (publique, privée, communautaire);
- les ressources respectives sont inégales et leurs territoires peuvent différer;
- associés à une diversité de secteurs et problématiques spécifiques. Certains couvre plus d'une dimensions;
- ils ont plus ou moins d'autonomie quant à la définition et à la gouverne de leurs actions;
- beaucoup misent sur la mobilisation de la communauté;
- le défi de l'harmonisation des politiques, programmes et interventions en interpellent plusieurs. Ils sont aussi préoccupés par les fameux silos.

Des stratégies de mobilisation et de développement des communautés...

- Initiatives locales et régionales
- Approche territoriale intégrée
- Pacte rural et laboratoire rural
- Stratégie de développement durable;
- Démarche interministérielle portant sur les collectivités dévitalisées;
- les actions gouvernementales et celles des CRÉ visant à tenir compte des particularités des régions en vue de favoriser, entre autres, le développement social des régions;
- Vision d'avenir d'une MRC
- Planification stratégique d'une municipalité (incluant Agenda 21, etc.)
- Etc.



Exemples d'interventions à l'échelle locale

Villes et villages	<ul style="list-style-type: none">➤ Plan d'action visant les municipalités dévitalisées (juin 2008) dans le but de favoriser leur prospérité. Sous la présidence du ministère des Affaires municipales et des Régions, ce comité regroupe huit autres ministères.➤ Politique et plan d'action en développement social (obligation légale pour les grandes villes)➤ Politiques familiales municipales; de logement, itinérance, d'immigration➤ plan d'action visant les obstacles à l'intégration scolaire, professionnelle et sociale) des personnes handicapées (Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration)
Centre local d'emploi	<p>L'approche territoriale intégrée du MESS, stratégie locale (sous le leadership des MRC et des élus regroupant les actions de l'ensemble des intervenants du milieu:</p> <ul style="list-style-type: none">➤ le développement local et la revitalisation des milieux,➤ l'accès à la formation, à l'emploi,➤ l'accès au logement,➤ l'accès à la santé et aux services sociaux,➤ l'accès aux loisirs et à la culture,➤ l'aide aux personnes qui ont besoin un cheminement d'insertion prolongé➤ la participation citoyenne des personnes en processus d'exclusion sociale.➤ Etc.

Exemples d'interventions à l'échelle locale

MRC	<ul style="list-style-type: none">➤ responsabilités ou compétences, dont l'aménagement et l'urbanisme, la gestion des cours d'eau régionaux ou la préparation des rôles d'évaluation foncière, plan de gestion des matières résiduelles, le schéma de couverture de risques (sécurité incendie) et le schéma de sécurité civile.➤ Pacte rural: Ces ententes visent à soutenir le développement des communautés rurales et à en assurer la pérennité, favorisant ainsi la mise en valeur de l'ensemble des ressources du territoire et le développement économique, social et culturel intégré et durable des régions du Québec.➤ Vision d'avenir
CSSS	<ul style="list-style-type: none">➤ Plan local de santé publique➤ Projet clinique➤ Réseau local de services➤ Programmes (écoles et milieux en santé, création d'environnements sains, etc.)

**Centre local de développement,
Corporation de développement économique
communautaire,**

Société d'aide au développement des collectivités,

Plan d'action local pour l'économie et l'emploi

- Stratégie de développement de l'entrepreneuriat
- Économie sociale
- Comités d'employabilité et de développement économique

Commission scolaire, écoles

- École, famille, communauté
- École en santé
- Services éducatifs et complémentaires
- Services à la communauté

Centraide

- Bâtisseurs de communauté
- Financement d'organismes communautaires et de projets

Québec en forme (saines habitudes de vie)

- projets de mobilisation de communautés (sept ministères, trois organismes gouvernementaux, industrie agroalimentaire, milieu de l'éducation, les municipalités, organismes communautaires et associatifs)

Québec enfants (environnements favorables aux enfants)

- projets de mobilisation de communautés
- services efficaces, complémentaires et durables pour

Etc.

Le Ministère de l'emploi et de la solidarité sociale via ses directions régionales, les CRÉ et ses Centre locaux d'emploi

Stratégie de lutte contre la pauvreté, cinq orientations :

- le développement du plein potentiel des personnes,
- la sécurité sociale et économique,
- l'accès à l'emploi et au travail
- la participation
- l'engagement social et la cohérence des actions des différentes instances territoriales et sectorielles

**une série de dispositifs de soutien à l'action sociale,
institutionnelle et communautaire**

Loi, politiques, programmes et pratiques publiques relativement à la lutte contre la pauvreté

Cadre législatif	Stratégie	Planification	Programmes	Pratiques
<p>Loi 112 visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale</p>	<p>Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion social : « La volonté d'agir. La force de réussir », juin 2002</p>	<p>Plan d'action gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, « Concilier liberté et justice sociale », avril 2004.</p> <p>Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale 2010-2015 : « Le Québec mobilisé contre la pauvreté »</p>	<p>APPORT</p> <p>Aide sociale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Devenir, • Interagir, • Ma place au soleil, • Programme alternative jeunesse, • Jeunes en action, • Réussir, <p>Solidarité sociale</p> <p>FQIS</p>	<p>Revitalisation urbaine intégrée (Montréal)</p> <p>Approche territoriale intégrée/Alliances</p>

Il y a eu «l'approche territoriale intégrée »

- Un engagement administratif bilatéral entre le gouvernement et le territoire en question (ville, MRC, région) ayant pour but de lier les interventions en matière d'aménagement du territoire à celles touchant le développement économique, social, culturel et communautaire ».
- En 2009, les partenaires de plus de 60 territoires de centres locaux d'emploi – territoires caractérisés par une forte concentration de pauvreté – se sont dotés d'ententes touchant diverses sphères de la vie : formation, famille, transport, emploi, loisirs, économie, etc.



Maintenant, ce sont les «Alliances de solidarité régionales»

- « renforcer la solidarité en rapprochant les décisions des milieux locaux et régionaux »
- «favoriser la mobilisation et la concertation des acteurs et d'offrir la souplesse nécessaire à la réelle redéfinition du rôle des milieux quant à l'inclusion sociale et économique de toutes les citoyennes et de tous les citoyens ».
- Travailler étroitement avec les acteurs des secteurs communautaire, philanthropique, économique, syndical et social;

Quelques mécanismes du MESS pour mettre en œuvre son approche territoriale

- Les conférences régionales des élus (CRÉ) auront la responsabilité de réunir les partenaires de leur région (organismes communautaires, entreprises, syndicats, organisations philanthropiques, personnes en situation de pauvreté, etc.) et de convenir avec eux d'un mécanisme de concertation.
- Les acteurs des régions élaboreront une vision commune et des plans d'action locaux et régionaux.
- Partir des structures de concertation et de coordination déjà en place dans les régions et les localités.

Le **Programme de soutien financier pour les corporations de développement communautaire**, appuie la réalisation de la mission globale des CDC parce qu'elles œuvrent dans le secteur de la lutte contre la pauvreté.

Le **Fonds québécois d'initiatives sociales** (FQIS)

- veut mobiliser les ressources financières afin de soutenir les projets de développement social qui émergent des milieux en difficulté ou défavorisés.
- s'appuie sur les régions et les localités pour identifier les réponses plus efficaces aux problèmes sociaux qui entraînent la marginalisation d'un milieu.

Le mouvement communautaire

À partir de 1960, plusieurs générations d'organismes

- Variété d'expressions «comités de citoyens», «groupes populaires» ou «organismes d'action communautaire autonome»
- organismes basés sur la participation volontaire des citoyennes et citoyens, ayant comme objectif des activités solidaires ou de défense des droits et qui sont autonomes de l'État (A bâbord, 2005).
- Autonomie : les organisations populaires reçoivent leur mandat de leurs membres, issus de la communauté, et qu'ils sont redevables envers ceux-ci de leurs actions.

À l'origine notamment de la création des Centres locaux de services communautaires (CLSC) en 1972, au service d'aide juridique (1972) aux Centres de la petite enfance (1997) en passant par les Carrefours Jeunesse Emploi (1995)

De nombreux regroupements nationaux

- Né en 1978, **le Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU)** est un regroupement national pour le droit au logement :
- actif sur les enjeux d'aménagement urbain, de lutte contre la pauvreté et de promotion des droits sociaux.
- composé de près de 140 groupes membres, le FRAPRU se bat pour que le logement social prenne une place toujours plus importante dans l'ensemble du parc locatif québécois, parce que « le logement est un droit fondamental, un bien essentiel, auquel tous et toutes doivent avoir pleinement accès. [...]
- pour ce regroupement, même si l'État doit jouer un rôle central en habitation, les municipalités disposent de plusieurs moyens pour répondre aux besoins et aux préoccupations des locataires.
- pour s'assurer que les municipalités assument vraiment l'ensemble de ces rôles, les groupes membres du FRAPRU profitent, par exemple, des scrutins municipaux pour soumettre aux candidats et aux candidates toute une série de revendications.

1995

La Marche des femmes contre la pauvreté « Du pain et des roses »

- rassemble des milliers de participants et dont une des revendications porte sur la mise en place d'infrastructures sociales

Des regroupements régionaux

1995, l'exemple de la Coalition montréalaise des tables de quartiers

- voués au développement social local, avec une mission de favoriser la concertation entre leurs membres afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des citoyens, de lutter contre la pauvreté et l'exclusion, de favoriser d'une citoyenneté active dans ses dimensions individuelles et collectives.
- réunir leurs expertises respectives et instaurer un lieu d'échanges sur leurs pratiques.
- un moyen d'adaptation pour faire contrepoids à l'harmonisation des pratiques et des politiques sociales qui émergent sur le territoire des quartiers.

2005: la marche du
Pain et des roses



Avec le
FRAPRU,
pour le
droit au
logement !



ACTION, RÉACTION, ACTION

30 Octobre 1989

1^{re} Journée nationale de visibilité du mouvement communautaire organisée par la Coalition des organismes communautaires du Québec (COCO, 1985-1991) sous le thème « Nous reconnaissez-vous ? » (Référence à l'Halloween). Rencontre de représentants de la COCO avec le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa.

Printemps 1991

Adoption de la loi 120 modifiant la configuration des structures et des mandats au MSSS : Création des Régies régionales + Établissement de plans régionaux d'organisation de services (PROS). 1^{re} reconnaissance formelle d'une partie des organismes communautaires dans le cadre d'une loi (autre la reconnaissance juridique) + Sièges réservés au « milieu communautaire » au sein du conseil d'administration des Régies régionales.

Élections provinciales 1994

Le Parti québécois s'engage formellement à reconnaître l'apport du mouvement communautaire en élaborant une politique de reconnaissance de l'ACA, en assurant un financement mieux adapté aux organismes populaires et communautaires autonomes, en créant un secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) et en consacrant un minimum de 1% du budget de l'État à l'ACA. Élection du Parti québécois

Printemps 1995

Annonce de la création du Secrétariat à l'action communautaire (l'autonomie viendra plus tard suite à des pressions des organismes d'ACA). **Aucun critère d'allocation des subventions** - priorité accordée aux carefours jeunesse-emploi. **Réaction commune de cinq (5) grands regroupements communautaires** (MÉPAQO, RGPQ, Table des fidés, TNCCO, TRPOCB) pour dénoncer l'absence de consultation gouvernementale sur les orientations prises par le gouvernement concernant l'action communautaire.

Automne 1995

Les cinq (5) grands regroupements obtiennent la reconnaissance du principe de la participation des organismes d'ACA à la détermination des orientations du SACA, et ce, par l'intermédiaire d'un « comité avisé ».

Automne 1995

Création d'un Fonds d'aide à l'ACA (via la loi 111) avec comme principal revenu annuel une somme correspondant à 5% des profits des casinos et des commerces y contribuant. Les sommes ainsi recueillies vont principalement pour soutenir la mise sur pied des carefours jeunesse-emploi (CJE) dans toutes les circonscriptions du Québec. Dans le cadre de la création de ce Fonds, une somme équivalant à 1% des profits des casinos est aussi allouée à l'aide humanitaire internationale.

DE L'INFLUENCE: UN PEU, BEAUCOUP...

Mars 1996

1^{re} rencontre nationale du mouvement d'ACA (125 délégués) Adoption du document « Principes d'une politique gouvernementale de reconnaissance et de financement de l'action communautaire autonome » qui détermine, entre autres, les caractéristiques de l'ACA ainsi que la création du Comité avisé provisoire de l'ACA (CA-ACA) composé de 18 secteurs.

Février 1997

Le gouvernement met en place un Comité inter-ministériel composé de représentants de onze (11) ministères et organismes gouvernementaux concernés par l'action communautaire.

Avril 1998

2^{de} rencontre nationale du mouvement d'ACA (140 délégués) Adoption d'une « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome » qui confirme les caractéristiques de l'ACA tout en précisant certains éléments en lien avec le financement étatique ; doit être prépondérant en appui à la mission des organismes, sur une base triennale, diversification, soutien aux structures de représentation, etc.

Novembre 1999

Mobilisation importante des organismes d'ACA organisée par le Comité avisé dans le cadre d'une Journée nationale de visibilité sous le thème « Nous reconnaissez-vous ? ».

Avril 2000

Annonce unilatérale du dépôt d'une première « Proposition de politique - Le milieu communautaire : un acteur essentiel au développement du Québec » et d'une consultation des organismes communautaires sur celle-ci.

Automne 2000

Consultations publiques dirigées par Gérard Larose portant sur la « Proposition de politique (...) ». Participation de 2 000 personnes lors de 29 séances de consultation tenues dans les 17 régions administratives ainsi que le dépôt de 571 mémoires. Dépôt de son rapport en novembre 2000. Faible impact sur la « Proposition de politique (...) ».

ÉMERGENCE ET PREMIERS PAS

Mai 2001

3^{re} rencontre nationale du mouvement d'ACA (150 délégués) portant sur le projet de Politique en action communautaire. Réponse majoritairement favorable (≈ 2/3).

Septembre 2001

Dévolement de la « Politique gouvernementale - L'action communautaire : une contribution à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » adoptée par le Conseil des ministres le 04 juillet 2001. Se veut transverse « application » volontaire « mais fortement encouragée dans l'ensemble de l'appareil gouvernemental (ministères, organismes gouvernementaux et paragouvernementaux) ».

Décembre 2001

Le SACA rend public le « Plan de mise en œuvre de la Politique (...) » qui présente les grandes étapes de la mise en œuvre de cette politique jusqu'à son évaluation en 2005.

2002 - 2004

Période de transfert des organismes vers un seul « port d'attache » et d'application de la Politique.

23 Octobre 2002

Lors de la Journée nationale de visibilité de l'ACA, plus de 6 000 personnes manifestent devant l'Assemblée nationale du Québec afin d'interpeller les partis politiques sur la reconnaissance politique et financière de l'action communautaire et de conscientiser la population et les médias sur le rôle de transformation sociale de l'ACA.

Août 2004

Parution du « Plan gouvernemental en matière d'action communautaire » accompagné du « Cadre de référence en matière d'action communautaire ». Ce dernier détermine plus clairement et plus concrètement les différents critères de l'AC, l'ACA et la défense collective des droits.

2005

Interventions du Comité avisé de l'ACA en vue de s'opposer à la possibilité de « régionaliser » l'action dévolue aux organismes communautaires, et ce, via les conférences régionales des élus (CRE).

2005 - 2008

Démarche « d'évaluation de la mise en œuvre et des premières retombées de la Politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire » par une équipe de chercheurs du Centre de recherche sur les politiques et le développement social de l'Université de Montréal sous la supervision de Deena White avec la parution du rapport final en mars 2008 « La gouvernance intersectorielle à l'épreuve ».

Octobre 2006

4^{re} rencontre nationale du mouvement d'ACA (prenant la forme du 1er Congrès d'orientation du Comité avisé de l'ACA (CA-ACA / 84 délégués) Changement de nom pour le Réseau québécois de l'ACA (RQ-ACA) + Volonté exprimée de changer la structure et le membership du RQ-ACA + Résolution pour que le RQ-ACA intervienne, entre autres, sur les questions liées à la reconnaissance juridique des organismes d'ACA et du numéro de bienfaisance + Lancement du livre produit par le RQ-ACA - Dix ans de lutte pour la reconnaissance -

TOUCHEZ PAS À LA POLITIQUE

Mai 2009

Annonce de la possibilité d'une nouvelle Politique gouvernementale en action communautaire pour le printemps 2010, et ce, via un communiqué de presse émis le 28 mai 2009 par M. Hamad (ministre du MESS) portant sur l'augmentation du financement des organismes en défense collective des droits.

Printemps 2009

Annonce du dépôt de deux projets de loi (6 et 7) portant sur une forme de « partenariat philanthropique » venant renforcer une orientation gouvernementale visant à faire transférer des fonds publics vers des organismes communautaires via des fondations, et ce, aux conditions énoncées par celle-ci.

Hiver 2009 - 2010

Tournée nationale du RQ-ACA - L'ACA sous toutes ses coutures « (+/- 1 000 personnes, 22 formations, 17 régions couvertes) ».

Avril 2010

Lors de l'étude des crédits, le ministre du MESS (M. Hamad) annonce qu'il n'y aura pas de nouvelle Politique en matière d'action communautaire puisque le RQ-ACA « n'était pas favorable à l'adoption d'une nouvelle Politique. Alors, c'est une demande du terrain. Les gens nous disent qu'ils ne veulent pas une nouvelle politique, et vous savez, nous sommes à l'écoute de nos organismes, nous sommes à l'écoute de nos organisations ».

2011

10th anniversaire de la Politique (...): Démarche de réflexion au sein du mouvement d'ACA par rapport à celle-ci

1989 1990 1991 1992 1993 1994 1995 1996 1997 1998 1999 2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011

1- MÉPAQO: Mouvement d'éducation populaire et d'action communautaire du Québec
RGPQ: Regroupement des groupes populaires en alphabétisation du Québec

Table des fidés: Table de fédérations, de regroupements et d'organismes nationaux en éducation populaire autonome
TNCCO: Table nationale des opérations de développement communautaire

TRPOCB: Table des regroupements provinciaux d'organismes communautaires et bénévoles

2- Voir le document « Recommandation d'ensemble - Pour la reconnaissance et le financement de l'action communautaire autonome », Comité avisé, novembre 1996

3- Voir le document « Déclaration des organismes d'action communautaire autonome » issu de cette rencontre, Comité avisé, avril 1998

4- Voir Échos du Comité avisé de l'action communautaire autonome, « La 2^{de} rencontre nationale du mouvement communautaire autonome : un exercice de démocratie », Juin 2001

Le financement des organismes communautaires

La reconnaissance et le financement de l'action communautaire s'inscrivent aussi dans une dynamique de revendication sociale et de reconnaissance de sa valeur intrinsèque.

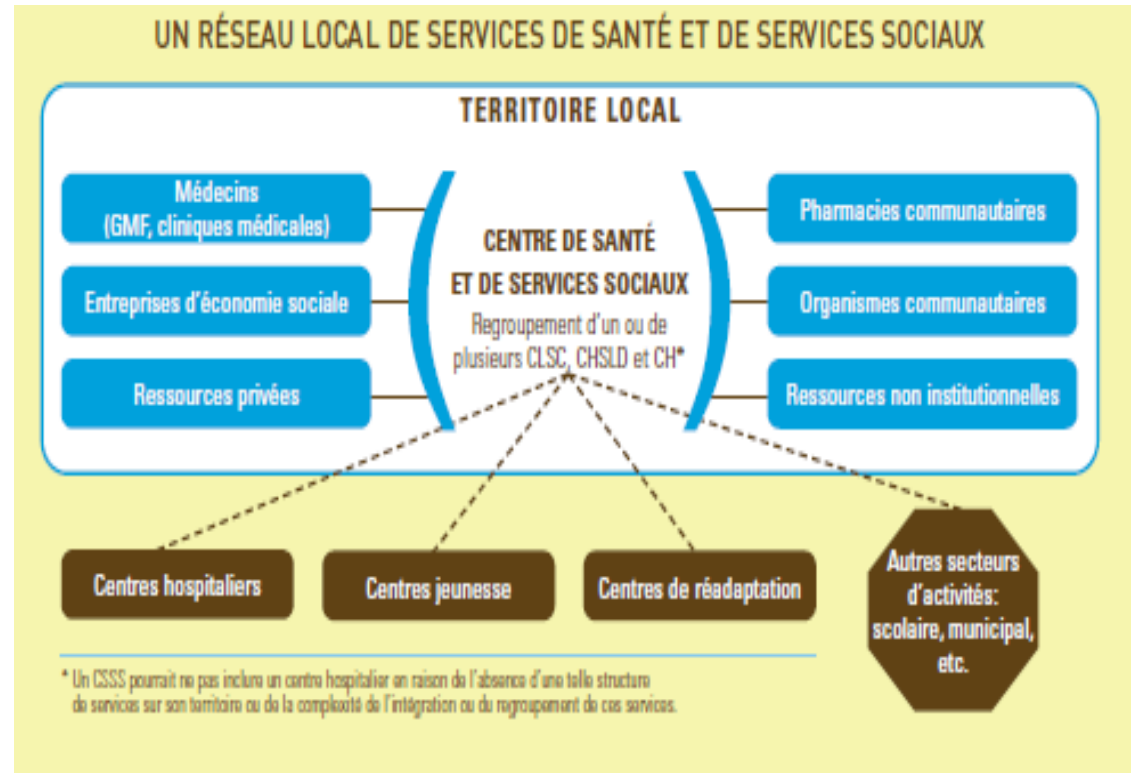
En 2001, par exemple, *L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec. Politique gouvernementale* (MESS) vient soutenir des pratiques dont les manières de faire proviennent de plusieurs décennies de mobilisation, de contestation et d'entrepreneuriat social.

Une bougie d'allumage, un rouage important, etc.

- Les **Corporations de développement communautaire**. Le réseau compte plus de quarante CDC couvrant quarante-six (46) territoires de MRC et trois (3) quartiers de Montréal (regroupant plus de 1 700 groupes communautaires et sociaux).
- Dans le cas de l'itinérance, on a assisté à une mobilisation importante qui réunissait, grâce au **Réseau Solidarité itinérance du Québec (RSIQ)**, une multitude d'acteurs dont la volonté était de pousser le gouvernement à adopter une politique publique en matière d'itinérance et de droit au logement.
- Le microcrédit devient aussi une manière de répondre aux difficultés sociales locales, grâce au **Réseau québécois du crédit communautaire (RQCC)** qui collabore tant avec des syndicats qu'avec le *Chantier d'économie sociale* et le ministère du Développement économique et régional afin de favoriser le déploiement de petits projets structurants issus des milieux.

Le réseau de la santé et des services sociaux (national, régional, local)

incite les acteurs à agir sur les déterminants sociaux, entre autres en rendant les personnes, les familles et les communautés plus responsables à cet égard



La « responsabilité populationnelle » des CSSS

Les acteurs du réseau local de services, incluant les partenaires intersectoriels, doivent partager collectivement cette responsabilité envers cette population.

Des plans d'action portés par le CSSS dans les communautés

saines habitudes de vie, obésité; itinérance, école en santé, sécurité alimentaire, familles vulnérables, etc.

Une des orientations retenues dans la **Planification du MSSS 2010-2015** consiste à « *agir de façon concertée sur les principaux déterminants de la santé et du bien-être* »

- le RSSS veut « *renforcer la collaboration avec les partenaires des autres secteurs d'activité afin d'agir sur les principaux déterminants de la santé et du bien-être (habitudes de vie et comportements sécuritaires, éducation, emploi, logement, etc.)* ».
- Le MSSS veut se donner en 2011 une stratégie ministérielle de soutien à l'action intersectorielle.

Contributions au développement des communautés (PNSP, 2008)

local (les CSSS)

- déterminer les communautés d'appartenance ;
- favoriser l'établissement et le maintien de liens de confiance et de réciprocité entre les citoyens et les acteurs locaux du développement ;
- encourager et soutenir la participation des membres de la communauté lors de l'analyse du milieu, de la planification et de la mise en oeuvre d'actions visant l'ensemble des déterminants de la santé et du bien-être, et ce, avec un objectif d'acquisition de compétences individuelles et collectives ;
- susciter et animer à l'intérieur des lieux de concertation locale des partenariats intersectoriels qui permettent la mise en commun des ressources et l'atteinte d'objectifs pour le bien de tous ;
- offrir leur soutien pour les démarches d'évaluation des processus et des retombées des activités et projets ».

régional (les DRSP)

- favoriser « les concertations sectorielles et intersectorielles en appui au développement des communautés » ;
- contribuer « à la connaissance des forces et faiblesses de chaque territoire à l'aide, par exemple, des portraits sociosanitaires et socioéconomiques ainsi que d'indicateurs de développement adaptés aux communautés ;
- documenter « les problèmes relevés dans l'analyse des milieux ainsi que les solutions les plus efficaces à partir des expériences tentées au Québec et ailleurs » ;
- offrir « une expertise, des outils et des activités de formation sur des questions pertinentes aux actions retenues par les communautés » ;
- soutenir « l'évaluation des processus et des retombées des activités locales

national (MSSS et INSPQ)

- précise les orientations du réseau de la santé et des services sociaux en matière de développement des communautés ;
- favorise les concertations sectorielles et intersectorielles utiles à l'avancement des travaux en lien avec le développement des communautés ;
- soutient l'élaboration d'outils et d'activités de formation à l'intention des gestionnaires et des professionnels du réseau de la santé et des services sociaux ;
- appuie l'avancement des connaissances et leur application dans les milieux en soutenant des travaux de recherche et d'évaluation qui portent, notamment, sur la définition d'indicateurs de développement des communautés, la participation citoyenne et l'acquisition de compétences individuelles et collectives ».

Les initiatives et programmes en économie sociale

Les initiatives

- L'année 2006-2007 fut l'occasion de faire un imposant bilan des retombées des entreprises d'économie sociale.
- 3200 coopératives,
- 39 mutuelles
- 3941 OBNL.
- Ces entreprises fournissent plus de 120 000 emplois (dont 37 000 en dehors du monde de la finance), et mobilisent 20 000 dirigeants bénévoles.
- C'est un chiffre d'affaires de plus de 21 milliards de dollars (dont 8,4 milliards \$ de chiffre d'affaires dans les entreprises non financières).

Le gouvernement du Québec (« *tous ministères, organismes et secteurs confondus* ») aurait investi 8,4 milliards de dollars de 2003 à 2008 dans l'économie sociale.

- Des politiques permettent de soutenir des initiatives d'économie sociale (ruralité, etc.)
- L'appui à l'action **des pôles régionaux d'économie sociale** se traduit par des ententes spécifiques pour une durée de cinq ans avec les CRÉ.
- La modification de la Loi sur les coopératives, l'extension des mesures de financement et des programmes d'aide aux entreprises qui n'étaient destinés qu'au secteur privé, le soutien aux activités de mise en réseau des entreprises d'économie sociale, le soutien annuel accordé par le gouvernement au **Chantier de l'économie sociale** et la création d'un **Fonds d'initiatives en économie sociale** sont d'autres mesures de soutien.
- Etc.

Exemples d'initiatives....

- Les 11 **coopératives de développement régional (CDR)**, qui rassemblent ensemble 1080 coopératives dans l'ensemble du Québec, ont pour leur part contribué à la formation de 650 nouvelles coopératives au cours des 10 dernières années, ainsi qu'à la création et au maintien de 10 000 emplois.
- les **Groupes de ressources techniques (GRT)** sont des entreprises d'économie sociale spécialisées dans l'immobilier communautaire. Depuis 30 ans, les GRT ont contribué à la réalisation de 35 750 logements et créent ou maintiennent près de 5750 emplois annuellement.

Quelques-unes des interventions gouvernementales en matière d'économie sociale :

- Programme de place à contribution réduite dans les **centres de la petite enfance** qui finance l'offre de services de garde éducatifs à coût réduit pour les parents d'enfants âgés de 0 à 4 ans, soit dans une garderie, soit en milieu familial.
- Programme d'exonération financière pour **les services d'aide domestique** pour la clientèle des entreprises d'économie sociale en aide domestique.
- Fonds québécois d'**habitation communautaire**, où les programmes Accès-logis Québec et Logement abordable visent à encourager la réalisation de logements sociaux et communautaires pour les ménages à revenu faible
- Etc.

Démarches régionales de développement social

Réunissant un variété d'acteurs:

- citoyens, élus locaux; instances publiques régionales, Centraide, universités, comités locaux, CLD, organismes communautaires, CDC, représentants de tables de concertation (jeunes, aînées, famille enfance, femmes); etc.

Différentes formes:

- des objectifs explicitement formulés dans les plans quinquennaux des conférences régionales des élus (en Estrie, par exemple),
- des commissions de la CRÉ sur le développement social (comme dans la Capitale-Nationale, en Outaouais),
- des ententes spécifiques (comme dans les régions de Lanaudière, du Nord-du-Québec, du Centre-du-Québec, du Saguenay–Lac-Saint-Jean),
- des ententes administratives (en Mauricie et sur la Côte-Nord, par exemple).
- des ententes portant sur des enjeux sociaux particuliers

Fondation Lucie et André Chagnon

2008

La Fondation soutient, conjointement avec le gouvernement du Québec, trois organisations indépendantes qui financent des projets issus des communautés...

- Promotion des saines habitudes de vie : **Québec en Forme** (2007) voit à investir 480 millions de dollars sur dix ans (240 millions). Au début de 2011, Québec en Forme soutient 125 regroupements locaux (c'est près de 2 000 organismes) répartis dans l'ensemble des régions administratives et plusieurs communautés autochtones du Québec.
- Développement des jeunes enfants : **Avenir d'enfant** (2009) gère 400 millions de dollars qui seront investis sur 10 ans.
- Persévérance scolaire et la réussite éducative: **Réunir Réussir** (2009) veut soutenir les efforts de mobilisation par un programme totalisant des investissements publics/privés

Municipalité régionale de comté

Composée du maire et de représentants élus de chaque municipalité locale incluse dans le territoire de la MRC.

Le schéma d'aménagement et de développement

- *doit, à l'égard du territoire de la municipalité régionale de comté [...] énoncer une vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social visant à faciliter l'exercice cohérent des compétences de la municipalité régionale de comté» .*

Cette *vision* devrait

- rassembler «*les citoyens autour d'une direction commune pour l'avenir* » et favoriser tant le développement durable que des communautés viables
- assurer la cohérence des actions que sous-tendent l'adoption obligatoire d'un plan d'urbanisme, d'un programme triennal d'immobilisations, l'adoption d'un plan stratégique et, le cas échéant, d'autres politiques comme une politique familiale, une politique culturelle, etc.
-

L'élaboration d'un **plan de développement territoire** (PDT)

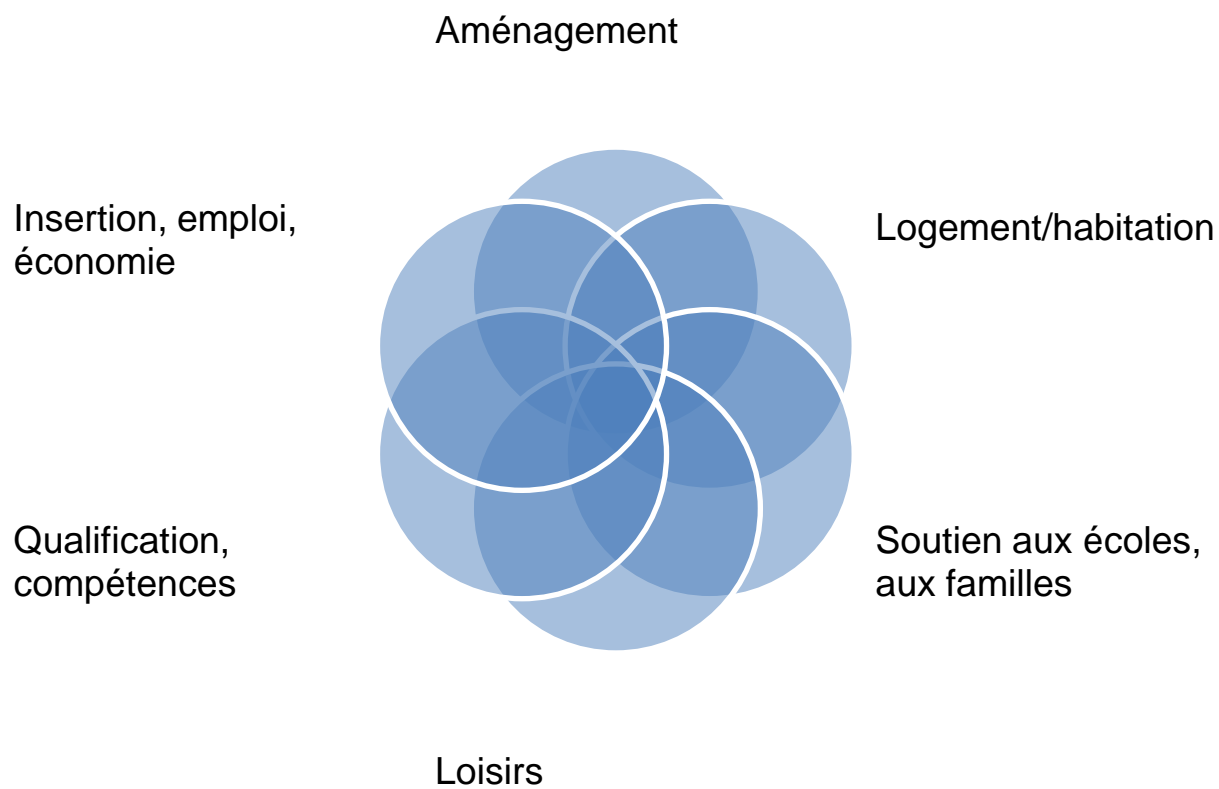
- *«outil de planification, de gestion, de concertation, de collaboration souple et de regroupement permettant de contribuer à la gestion d'interventions liées aux diverses compétences municipales dans le domaine du développement communautaire, économique, social et culturel qui réfère à un plan intégrant les diverses facettes du développement ».*
- le développement qui vise à réunir sur le territoire les conditions propres à une grande création d'emplois, à des retombées économiques locales accrues, à une recherche de l'augmentation du niveau de vie, tout en préservant le cadre de vie et le milieu de vie des communautés (MAMROT, 2006)
- le plan de développement du territoire doit tenir compte entre autres des objectifs du schéma d'aménagement et de développement de la MRC ; du plan d'action local pour l'économie et l'emploi élaboré par le CLD, du plan quinquennal de développement établi par la CRÉ

Municipalités

- Elles ont des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs, dans l'intérêt de leur population.
- Le développement communautaire, économique et social, la culture, les loisirs et les parcs, ainsi que le logement social, fortement liés au développement social des collectivités, occupent une place clairement identifiée dans les responsabilités des nouvelles villes (Letarte, 2007)
- Elles adoptent des stratégies, mesures et politiques (VVS, familles, revitalisation, immigration, développement social, logement, personnes handicapées, fermetures d'usines, itinérance, loisirs, etc.)

En terminant...

Une vision collective du développement et une démarche (réseau d'action) portées collégialement par une variété d'acteurs agissant sur plusieurs fronts??



- **C'est l'articulation qui existe entre ces processus qui donne son potentiel au développement des communautés**
- **Ces processus peuvent être à la fois considérés comme des objectifs qu'une collectivité peut se donner, comme des moyens d'y parvenir où des directions à suivre.**
- **Optimaux (multiplications des mesures vs les silos et normes, court terme, reddition de comptes sectorielles, etc.)?**

**Soutenir les communautés:
une « co-construction »
entre la communauté et l'État**

**Exigeant le soutien (État et société civile)
sur une base contractuelle misant sur...**

- **une vision de l'appropriation et de ses valeurs**
- **l'organisation du territoire**
- **l'utilisation des ressources**
- **le partage des pouvoirs**
- **l'action en réseau**

**Un arrimage constant
(politiques, recherche, actions, etc.)
aux niveaux local, régional et national**

Focus sur des moments forts

Le Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ), 1963-1966

- une double démarche de planification/participation pour le territoire du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine.
- C'est en 1968 que fût signée la première entente fédérale-provinciale d'investissement pour l'application de ce plan (le Conseil régional de développement comme interlocuteur du gouvernement et représentant de la population).
- Les mesures qui en découlent ont entre autres pour but de favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre et d'entreprendre un programme de relocalisation pour consolider une base industrielle dans l'Est.
- La fermeture de villages ou de centres de services en certains endroits donnent lieu à d'importantes mobilisations de protestation populaire.

Les Opérations Dignités, 1970-71

Le symbole de la contestation du Québec rural. Ce mouvement populaire a empêché la fermeture de plus de 80 localités dans l'Est du Québec et la relocalisation de 65 000 personnes.

Devant ces fermetures décrétées au terme des travaux du BAEQ, on s'organise dans paroisses de Saint-Juste, Auclair et Lejeune (JAL)

La Coopérative de développement agro-forestier du Témiscouata donnera naissance à diverses activités génératrices d'emplois permettant aux populations locales de continuer à demeurer dans leur village et de prendre le contrôle de leur développement



Les mouvements sociaux



Trois grands courants: «syndical», «nationaliste» et «populaire»

- *accroissement du taux de syndicalisation et une radicalisation de l'action des syndicats (mise sur pied d'un front commun); publication de manifestes politiques, comme «L'État, rouage de notre exploitation» (FTQ, 1971)*
- *le Rassemblement pour l'indépendance nationale (RIN) et le Mouvement souveraineté-association (MSA) qui contribueront à la création du Parti québécois (PQ).*
- *multiplication des comités de citoyens et des groupes populaires dans les quartiers urbains et dans les régions périphériques*

1998, Forum sur le développement social

- Fruit d'une démarche menée en 1997 et 1998, à la suite d'une décision du ministre de la santé et de services sociaux de l'époque (Jean Rochon),
- piloté conjointement par le Conseil de la santé et du bien-être, la Conférence des régions régionales de la santé et des services sociaux et l'Association des régions du Québec.
- démarche de réflexion et d'appropriation structurante devait tenir compte de la dynamique décentralisation-centralisation, de la place de la société civile, de l'importance des organismes communautaires.
- avec le soutien de 45 organisations; 16 régions y ont participé par le biais de 13 forums régionaux formels et de 70 forums locaux;
- 8 000 personnes ont pris part à l'une ou l'autre de ces activités)

2001

L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec

- profite des analyses d'un comité-conseil composé de représentants du milieu et s'appuie sur les recommandations du Comité interministériel.
- vient définir avec précision la définition d'un organisme d'action communautaire, ainsi que les relations entre ce dernier et le gouvernement, tant au niveau administratif que politique.
- Création du Secrétariat à l'action communautaire autonome (SACA) du Québec
- Le soutien à la mission globale, les ententes de services spécifiques et les projets ponctuels constituent les principaux types de relations entre le SACA et les groupes communautaires.
- programme de soutien financier aux initiatives du milieu, soit le *Fonds d'aide à l'action communautaire autonome*,
- Un chapitre entier de la politique est consacré au soutien financier des services complémentaires aux services publics avec toutes les modalités se rattachant à des telles ententes notamment celles de transmettre les données concernant l'usager.

La Loi sur le développement durable (2006) et la Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013

L'aboutissement de l'une des conclusions du Forum des générations (octobre 2004)

Crée un nouveau cadre de responsabilisation pour tous les ministères et pour de nombreux organismes du gouvernement en faveur du développement durable.

Le gouvernement s'engage en fonction de 9 orientations, entre autres :

- Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement;
- Produire et consommer de façon responsable;
- Accroître l'efficacité économique;
- Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée;
- Sauvegarder et partager le patrimoine collectif;
- Favoriser la participation à la vie collective;
- Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques.

2001

Politique nationale de la ruralité

Réunit une multiplicité de secteurs d'activité et de services ainsi qu'un large spectre des problématiques sociales et économiques.

Son processus d'élaboration se fait avec *Solidarité rurale du Québec*, réunissant des acteurs du milieu syndical, financier, agricole et scolaire.

- En juin 1997, le gouvernement reconnaît *Solidarité rurale du Québec* comme instance conseil en matière de développement rural.
- Dès 1998, un mandat lui est confié de préparer un avis sur les attentes des milieux ruraux à l'égard d'une politique de la ruralité.
- *Cet Avis pour une Politique gouvernementale de développement rural* sera déposé en février 1999.
- S'amorcent, en parallèle, des travaux interministériels et interrégionaux ainsi que la mise en place d'un comité de députés.

Pour l'hiver 2011

le MAMROT annonce la sortie publique du **projet d'occupation des territoires.**

- produire une approche d'occupation des territoires qui soit véritablement en lien avec les attentes et les besoins des populations de chacun des territoires.
- intégrer de manière cohérente les multiples interventions de l'État de manière à avoir une portée maximale sur l'avenir et le développement territorial.
- Le MAMROT a consulté ses « partenaires majeurs » et l'ensemble des ministères et organismes gouvernementaux « afin de créer un consensus solide et mobilisateur »

références